

**ECOLE DES SCRIBES**

REGLEMENT INTERIEUR



SOMMAIRE

1. Avant-propos………………………………………………………………… P 5

2. Admission & Inscription…………………………………………………. P 5-7

2.1. Admission.

2.2. Inscription.

2.3. Les stagiaires libres.

2.4. Paiement des frais.

2.4.1. La boutique de l’Ecole des scribes.

2.4.2. Les moyens de Paiement.

2.5. Démission ou Radiation.

2.5.1. Démission du stagiaire.

2.5.2. Radiation par L’Ecole.

3. Organisation de l’enseignement……………………………………… P 7-9

3.1. Les ateliers en direct

3.2. Les ateliers en différé.

3.3. L’enregistrement aux ateliers.

3.3.1. Enregistrement à l’atelier en direct.

3.3.2. Enregistrement à l’atelier en différé.

3.4. Les outils

3.4.1. Les outils du stagiaire.

3.4.2. Les outils de l’Ecole.

3.5. L’ouverture de l’Ecole des scribes.

4. Déroulement de l’enseignement……………………………………. P 9-10

4.1. Les calendriers et les horaires des ateliers.

4.2. L’organisation des ateliers en différé.

4.3. L’organisation des ateliers en direct.

4.3.1. Ouverture de l’atelier.

4.3.2. Pendant l’atelier.

4.3.3. Après l’atelier.

4.4. Les évaluations.

4.4.1. Les devoirs.

4.4.2. Les travaux pratiques.

4.4.3. Le contrôle de connaissances.

5 . Discipline (Comportement général des stagiaires). ………. P 10-11

5.1. Les droits d’auteur.

5.2. L’inscription.

5.3. L’accès aux ateliers.

5.4. La protection des données des stagiaires.

5.5. Le comportement des stagiaires.

5.5.1. Respect.

5.5.2. Comportement pendant l’atelier.

5.5.3. Absences

5.6. La ponctualité et l’assiduité.

5.6.1. La ponctualité.

5.6.2. L’assiduité.

L’Ecole des scribes s’assurera de la pertinence de ce Règlement intérieur dans le temps, et procédera, le cas échéant, à la révision de celui-ci.

**1 - Avant-propos : Présentation de NJEL YI et de l'ECOLE DES SCRIBES**.

NJEL YI est une organisation qui a pour ambition de diffuser et vulgariser les humanités fondamentales, c’est-à-dire les humanités classiques africaines.

L’Ecole des scribes est l’une des activités de cette organisation qui propose l’initiation à la lecture des hiéroglyphes égyptiens par la méthode KUMA. La méthode KUMA consiste en la lecture analytique des caractères sacrés à partir des langues africaines modernes.

1. Le cursus général.

Le cursus de l’Ecole des scribes se trouve dans la brochure reçue lors de votre inscription.

Il est composé de 4 cycles : Débutant, Intermédiaire et Avancé.

Chaque cycle est constitué de 3 modules et chaque module de 12 ateliers.

Ce cursus est strictement progressif. L’ordre des cycles et des modules doit être respecté.

Toute personne inscrite à l’Ecole des scribes devient membre de l’association NJEL YI et est appelé « stagiaire ». Les frais d’inscription comprennent les frais d’adhésion à l’association NJEL YI pour la durée de l’inscription pour un module (1 semestre).

A la fin de chaque cycle, un certificat accompagné d’une écharpe\* pour le premier cycle puis d’un badge de couleur distincte à mettre sur l’écharpe pour les autres cycles, est remis à chaque stagiaire ayant satisfait les conditions d’obtention de chaque cycle, au cours d’une cérémonie.

\*Echarpe/cycle : le cycle débutant, l’écharpe - le cycle intermédiaire, le badge rouge - le cycle avancé, le badge noir.

1. Le cursus spécifique.

Le cursus spécifique de l’Ecole des scribes comprend d’un module spécifique, le module 10.

Le module 10 est destiné aux stagiaires ayant achevé le cursus général et qui souhaitent approfondir les connaissances, en suivant les sujets proposés au cursus général.

Les stagiaires inscrits à ce module n’ont aucune obligation de suivre tous les ateliers proposés.

Il n’y a aucune évaluation ni validation de module.

**2 - Admission & Inscription.**

2.1. Admission.

L’Ecole des scribes est accessible à toute personne sans distinction du niveau d’études, de la connaissance de langues, de l’origine, de l’âge ou du sexe.

L’admission à un module nécessite la validation du ou des module(s) précédent(s).

Pour valider un module, il faut avoir suivi les ateliers inscrits au programme ainsi que passer l’évaluation du module concerné sauf pour les stagiaires libres (cf. 2.3 du règlement).

2.2. Inscription.

L’inscription se fait au début de chaque module et un dossier doit être constitué.

L’inscription doit être faite dans les délais énoncés à l’ouverture des inscriptions. Aucune inscription ne sera possible en dehors des délais, il faudra dans ce cas attendre le prochain semestre.

Celui-ci comprend :

- La copie d’une pièce d’identité officielle pour les nouveaux stagiaires uniquement ;

- Le formulaire d’inscription complété et signé en ligne ;

- L’accusé de lecture du présent règlement intérieur complété, daté et signé ;

- Les frais d’inscription.

Pour être inscrit, le dossier du stagiaire devra être complet.

2.3. Les stagiaires libres.

Il est possible de suivre le cursus de l’Ecole des scribes de façon libre.

Les stagiaires libres ne sont soumis ni les devoirs ni aux évaluations pour poursuivre au sein de l’Ecole des scribes mais ils doivent avoir suivi tous les ateliers de chaque module.

Les stagiaires libres ne recevront pas de certificat ni d’écharpe de fin de cycle.

De plus, les frais d’inscription pour les stagiaires libres sont majorés de 10 €. Les ateliers sont quant à eux majorés de 5 €.

2.4. Le paiement des frais.

Le paiement des frais pour l’inscription et les ateliers se fait sur la boutique en ligne dédiée à l’Ecole des scribes.

Les frais de chaque module pour les stagiaires sont de 540 € soit :

* 30 € pour l’adhésion à l’association pour le semestre ;
* 30 € pour l’inscription d’un module ;
* Et 480 € pour les 12 ateliers, soit 40 € par atelier.

Pour les frais des ateliers, il sera possible de les régler en une seule fois ou en plusieurs fois.

Pour les stagiaires libres, Il y a des frais supplémentaires de 10 € à payer au moment du choix du stagiaire à l’inscription, ainsi que 5€/ atelier.

Les stagiaires ayant suivi l’atelier en direct ou l’ayant manqué ont la possibilité d’accès aux ateliers en différé, une seule fois. Ensuite, s’ils souhaitent revoir un atelier auquel ils ont déjà participé ou qu’ils ont manqué l’atelier, ils pourront prendre le rattrapage mais devront payer des frais supplémentaires de 15 € soit 45 € par atelier en dehors de la période de disponibilité. Pour éviter les frais, il est préférable de s’enregistrer à l’atelier en différé dans les délais même sans payer.

2.4.1. Les boutiques en ligne de l’Ecole des scribes.

Il existe 3 types boutiques en ligne :

- La boutique en ligne dédiée aux inscriptions communes à tous les modules ;

- La boutique en ligne dédiée à chaque module pour le règlement des ateliers en cours de semestre ;

- La boutique en ligne pour le rattrapage des ateliers manqués.

A l’inscription, un lien vers les boutiques sera communiqué au stagiaire afin de s’acquitter en premier lieu des frais d’inscription et dans un second temps ceux des ateliers.

2.4.2. Les moyens de paiement.

Le moyen de paiement souhaité et valable dans la boutique est la **carte bancaire**.

Toutefois, lorsque l’usage d’une carte bancaire n’est pas possible, vous avez la possibilité d’utiliser les moyens de paiement suivants :

- **Paypal** ;

- Pour les stagiaires en Afrique qui n’ont pas d’autres moyens de paiement, World Remit ou Orange (à convenir avec l’administration) ;

Pour les paiements par Paypal ou autre, il faudra toutefois s’enregistrer dans la boutique et suivre les instructions.

**Il est impératif de fournir la preuve de paiement par mail à** [**kuma@njelyi.com**](mailto:kuma@njelyi.com)**, afin d’éviter les délais de traitement.**

2.5. Démission ou Radiation.

2.5.1. Démission du stagiaire.

Le stagiaire peut pour des raisons personnelles démissionner de la session à laquelle il s’est inscrit.

Les démissions se font par mail à [kuma@njelyi.com](mailto:kuma@njelyi.com).

Les frais d’inscription ainsi que ceux des ateliers auxquels le stagiaire a participé ne peuvent en aucun cas être remboursés.

Seules les sommes versées pour les ateliers non dispensés seront restituées.

Le stagiaire ayant démissionné en cours de module peut s’inscrire à nouveau aux prochaines sessions du même module, mais Il gardera le bénéfice des ateliers acquis.

2.5.2. Radiation par l’Ecole.

L’Ecole peut décider de radier un stagiaire pour :

* Un comportement inadéquat vis-à-vis des membres de l’équipe pédagogique et des autres stagiaires ;
  + Le stagiaire recevra un rappel à l’ordre. En cas de récidive, il sera radié de l’Ecole des scribes et en sera notifié par mail.
* Un manque d’assiduité.
  + Le stagiaire recevra un rappel au bout de 2 ateliers manqués. Sans réponse de la part du stagiaire dans une délai d’un mois, il sera considéré comme démissionnaire et une notification lui sera adressé par mail.

**3 - Organisation de l'enseignement.**

Le format d’enseignement est donné en ligne sous forme de direct.

La durée d’un module, en direct comme en différé, est d’un semestre.

Le calendrier d’un module est transmis au moment de l’inscription.

Pour assister à un atelier en direct, **il faudra au préalable s’enregistrer dans le délai précisé au 3.3 du règlement.**

3.1. Les ateliers en direct.

Les ateliers en direct sont dispensés via l’application ZOOM.

L’application ZOOM doit être téléchargée au préalable. C’est gratuit.

Une fois, l’application téléchargée, un compte ZOOM personnel devra être créé pour pouvoir accéder aux ateliers en direct.

Pour assister aux ateliers en direct, un lien de connexion sera fourni au moment de l’enregistrement dans la boutique dédiée au module auquel le stagiaire est inscrit.

Les ateliers en direct sont disponibles uniquement à la date prévue dans le calendrier.

Toutefois, si vous manquez l’atelier en direct vous avez la possibilité de le revoir en différé (cf. 3.2.).

3.2. Les ateliers en différé.

Les ateliers en différé concernent :

- Les stagiaires ayant manqué un ou plusieurs ateliers en direct ;

- Les stagiaires qui souhaitent revoir un atelier auquel ils ont déjà participé.

Les ateliers en différé sont dispensés via la plateforme VIMEO.

Un compte VIMEO personnel devra être créé pour avoir accès aux ateliers en différé.

Pour accéder aux ateliers en différé, un lien de connexion sera fourni au moment de l’enregistrement.

Les ateliers en différé sont disponibles au plus tard une semaine après l’atelier direct correspondant :

* Pendant 2 semaines dans la plateforme ;
* Jusqu’à la fin de la session en rattrapage.

3.3. L’enregistrement aux ateliers.

Pour assister à un atelier, il faudra donc au préalable s’enregistrer via la boutique dédiée au module concerné.

L’enregistrement permet la réception du lien de connexion à l’atelier.

3.3.1. L’enregistrement à l’atelier en direct.

L’enregistrement est disponible au plus tard 7 jours avant la date de l’atelier.

Le stagiaire s’étant acquitté des frais de l’atelier dans ce délai, recevra directement le lien de connexion dans un mail de confirmation du paiement.

Le stagiaire s’étant acquitté des frais de l’atelier à l’avance devra obligatoirement s’enregistrer pour recevoir par mail le lien de connexion à l’atelier en direct. **Dans ce cas, il faudra choisir l’option « Autre mode de paiement » dans la boutique en ligne dédiée et attendre que votre demande d’enregistrement soit prise en compte et validée par l’équipe administrative après vérification.**

**Les enregistrements pour un atelier en direct seront fermés 1 heure avant l’atelier. En cas de non-enregistrement dans ce délai, le stagiaire devra s’enregistrer pour le différé (cf. 3.3.2).**

3.3.2. L’enregistrement à l’atelier en différé.

L’enregistrement à l’atelier en différé est disponible au plus tard 7 jours après l’atelier en direct correspondant pour une durée de 14 jours.

Le stagiaire s’étant acquitté des frais de l’atelier dans ce délai, recevra directement le lien de connexion dans un mail de confirmation du paiement.

Le stagiaire s’étant acquitté des frais de l’atelier à l’avance devra obligatoirement s’enregistrer pour recevoir le lien de connexion. **Dans ce cas, il faudra choisir l’option « Autre mode de paiement » dans la boutique en ligne dédiée et attendre que votre demande d’enregistrement soit prise en compte et validée par l’équipe administrative après vérification.**

Le lien de connexion à l’atelier en différé est actif pendant 24h à partir du moment où celui-ci a été activé et prêt à être visionné.

Nous incitons le stagiaire à suivre les ateliers en direct pour pouvoir avoir l’accès à l’atelier à 2 reprises.

**Les enregistrements pour un atelier en différé seront fermés au de-là de la période de 14 jours.**

Si vous n’avez manqué l’enregistrement à l’atelier en différé, Il faudra le prendre en rattrapage. Le rattrapage de chaque atelier engendre de frais de traitement supplémentaire de 15 €.

3.4. Les outils.

3.4.1. Les outils du stagiaire.

Il est nécessaire pour suivre l’enseignement d’avoir :

- Un ordinateur avec accès internet ;

- Un téléphone mobile connecté à WhatsApp pour avoir accès aux groupes WhatsApp dédiés aux stagiaires.

3.4.2. Les outils de l’Ecole.

Des dictionnaires, des ouvrages et des documents peuvent être transmis et/ou conseillés tout au long du cursus.

3.5. L’ouverture de l’Ecole des scribes.

L’administration de l’Ecole des scribes est ouverte les mercredis, les vendredis et les samedis des ateliers en direct pendant le semestre en cours.

En dehors de ces jours ainsi que pendant la période de vacances annoncées, l’Ecole des scribes est fermée.

Toutes vos demandes sont à envoyer par mail à [kuma@njelyi.com](mailto:kuma@njelyi.com).

Elles seront traitées pendant les jours d’ouverture.

**4 - Déroulement de l’enseignement.**

4.1. Les calendriers et horaires des ateliers.

Les calendriers et les horaires des ateliers sont transmis au moment de l’inscription.

4.2. L’organisation des ateliers en différé.

L’atelier en différé correspond à la rediffusion de l’atelier en direct enregistré.

L’atelier en différé est disponible 24h après activation du lien de connexion. Le stagiaire devra donc veiller à regarder l’atelier dans les 24h.

Dépassé ce délai, il faudra demander le rattrapage.

Les ateliers en différé sont accessibles l’atelier en direct suivant.

4.3. L’organisation des ateliers en direct.

L’atelier est divisé en trois parties :

- L’ouverture de l’atelier ;

- L’atelier ;

- L’après-atelier.

4.3.1. Ouverture de l’atelier.

Elle est prévue 10 minutes avant l’horaire.

Il est demandé à chaque stagiaire d’être reconnaissable en précisant son nom et en activant sa caméra.

Tout stagiaire non enregistré et non identifiable ne sera pas admis à l’atelier.

De plus, il est interdit de se connecter à l’atelier avec plusieurs appareils, un seul d’entre eux sera validé et un avertissement sera donné au stagiaire.

4.3.2. Pendant l’atelier.

Il est demandé de :

- Ne pas interrompre le formateur sauf s’il vous sollicite ;

- Surtout fermer son micro.

Les questions concernant l’atelier devront être posées dans le chat.

4.3.3. Après l’atelier.

Le formateur répondra aux questions reprises dans le chat par le membre de l’Ecole des scribes présents.

.

4.4. Les évaluations.

Il est prévu en cours de module, 3 types d’évaluation :

- Les devoirs ;

- Les travaux pratiques de groupe ;

- Le contrôle de connaissance.

Les évaluations permettent de vérifier l’acquisition des connaissances et de valider le module concerné.

Pour le cycle débutant, seuls le contrôle de connaissance est obligatoire.

Pour les cycles intermédiaires et avance, ils sont tous obligatoires.

4.4.1. Les devoirs.

Il est prévu au minimum 1 devoir au cours de chaque module.

Il est vivement conseillé aux stagiaires du cycle débutant pour lesquels cette épreuve n’est pas obligatoire, de les faire pour une bonne progression dans l’apprentissage.

Les devoirs devront être remis par mail à l’adresse communiqué.

4.4.2. Les travaux pratiques.

Des travaux pratiques sont organisés par groupe.

Pour le cycle débutant

La constitution des groupes est faite par les stagiaires. Si un stagiaire n’a pas de groupe, il lui en sera attribué un d’office.

Pour les stagiaires inscrits aux ateliers en différé, ils devront également se joindre à un des groupes existants.

Les travaux pratiques devront transmis par mail à l’adresse communiqué.

Pour les cycles intermédiaires et avancé

La constitution des groupes est faite par les stagiaires mais supervisé par l’équipe pédagogique afin de modifier les groupes déjà constitué au(x) cycle(s) précédent(s). Si un stagiaire n’a pas de groupe, il lui en sera attribué un d’office.

Pour les stagiaires inscrits aux ateliers en différé, ils devront également se joindre à un des groupes existants.

Les travaux pratiques devront transmis par mail à l’adresse communiqué.

Pour le module spécifique I

Les travaux pratiques peuvent être individuels ou de groupe. Les consignes seront donnés en cours d’atelier.

4.4.3. Le contrôle de connaissance.

Le contrôle de connaissance est, quant à lui, obligatoire pour les modules. Il est essentiel pour valider le module concerné.

**5 - Discipline (Comportement général des stagiaires).**

5.1. Les droits d’auteur.

Il est strictement interdit de faire un usage commercial des informations, services, contenus

et outils fournis par l'Ecole des Scribes.

Ceux-ci sont la propriété intellectuelle du formateur, Dibombari MBOCK.

5.2. L’inscription.

L’inscription à l’Ecole des scribes est strictement individuelle.

5.3. L’accès aux ateliers.

Il est strictement interdit de céder à des tiers, à titre gratuit ou commercial, les liens d'accès aux ateliers ainsi que d’autres supports de l'Ecole des Scribes.

5.4. La protection des données concernant les stagiaires.

Il est strictement interdit de diffuser les coordonnées personnelles des stagiaires à des tiers.

5.5. Le comportement des stagiaires.

5.5.1. Respect.

Pour garantir le bon fonctionnement et la qualité de l’enseignement, il est nécessaire d'avoir un comportement respectueux à l'égard de l'équipe administrative et des autres stagiaires quel que soit le mode de communication (mail, téléphone, forum, etc.).

5.5.2. Comportement pendant l’atelier.

Les micros devront être fermés pour ne pas perturber l’atelier en cours.

5.6. La ponctualité et de l’assiduité.

5.6.1 La ponctualité.

Il est demandé aux stagiaires inscrits au direct d’être à l’heure pour le bon déroulement de l’atelier.

Si toutefois le stagiaire est en retard, il devra veiller à fermer son micro pour ne pas perturber l’atelier en cours.

5.6.2. L’assiduité.

Pour valider le module concerné, il est impératif d’avoir suivi tous les ateliers, pour les stagiaires des modules 1 à 9.

Il faudra impérativement suivre et/ou payer régulièrement les ateliers. En effet, pour suivre un atelier, il faudra avoir payer les frais de l’atelier précédent.

En cas de manque d’assiduité, une notification sera envoyée par mail au stagiaire.

Sans réponse de la part du stagiaire dans un délai d’un mois, il pourra être radié de l’Ecole des scribes suivant l’article 2.5.2.

**ECOLE DES SCRIBES**

Equipe pédagogique et administrative : Matama Bondjali

Formateur : Dibombari MBOCK - [contact@njelyi.com](mailto:contact@njelyi.com)